



AVIS PUBLIC

HUIS CLOS POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DEVANT SE TENIR LE 24 JANVIER 2022 À 20 H

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier;

QU'une séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 24 janvier 2022, à 20 h.

QUE ladite séance sera tenue à huis clos.

L'ordre du jour se lit ainsi :

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Approbation des procès-verbaux :
 - 5.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021;
 - 5.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2021;
 - 5.3 Dépôt – Procès-verbal de correction pour la résolution n° 196-09-21.
6. Administration :
 - 6.1 Approbation des comptes du mois de décembre 2021;
 - 6.2 Approbation – Liste des congés de maladie, vacances et banques de temps à payer au 31 décembre 2021;
 - 6.3 État des personnes endettées – Taxes municipales et scolaires;
 - 6.4 Grille salariale – Employés saisonniers pour la saison estivale 2022;
 - 6.5 Avis de motion et présentation – Règlement n° 582 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Ville-Marie;
 - 6.6 Avis de motion et présentation – Règlement n° 583 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Ville-Marie.
7. Sécurité publique
8. Transport :
 - 8.1 Contribution financière 2022 – Corporation du transport adapté du Témiscamingue.
9. Hygiène du milieu
10. Santé et bien-être :
 - 10.1 Approbation – Budget 2022 de l'OMH.
11. Urbanisme et développement du territoire :
 - 11.1 Adoption – Règlement n° 580 modifiant le règlement de zonage n° 458 aux fins de créer la zone M22 et d'y inscrire les marges de recul autorisées.
12. Loisirs et culture :
 - 12.1 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 584 sur la tarification des loisirs (bibliothèque, camp de jour, jardin communautaire et marina – exercice financier 2022);
 - 12.2 Entente 2022 – Poste de responsable de marina et plage.
13. Divers
14. Levée de la séance

Concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 :

Si une réunion, une séance ou une assemblée doit, selon la loi, comprendre une période de questions par le public, il doit être possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la réunion, la séance ou l'assemblée.

Ainsi, toute personne ayant des questions en lien avec la séance ordinaire du conseil devant être tenue le 24 janvier 2022 à 20 h peut communiquer avec le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin Lecompte, [au plus tard le 24 janvier 2022 à 15 h](#).

Par écrit : Boîte de dépôt installée à l'avant de l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud

Par courriel : Martin.Lecompte@villevillemarie.org

DONNÉ à Ville-Marie, ce 21 janvier 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 21 janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 janvier 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier